

Compte Rendu Comité Exécutif n° 504

Lundi 13 juillet 2026

En distanciel

Membres du COMITÉ EXÉCUTIF présents : Pascal BONNETAIN (Président), Maryse VISEUR (Secrétaire général), Patrick LEFOULON (Trésorier), Bâbak AMIR-TAHMASSEB, Anne-Lise BARDET, Clémence LAROCHE, Agnès LEGROUX (Vice-présidents), et Julien ISSOULIE (DTN, membre de droit).

Membres Invités : Agnès BERTHET (DTN adjointe), Georges LE PALLEC (Président du Conseil d'administration) et Alexandra VIGOUREUX (DAG).

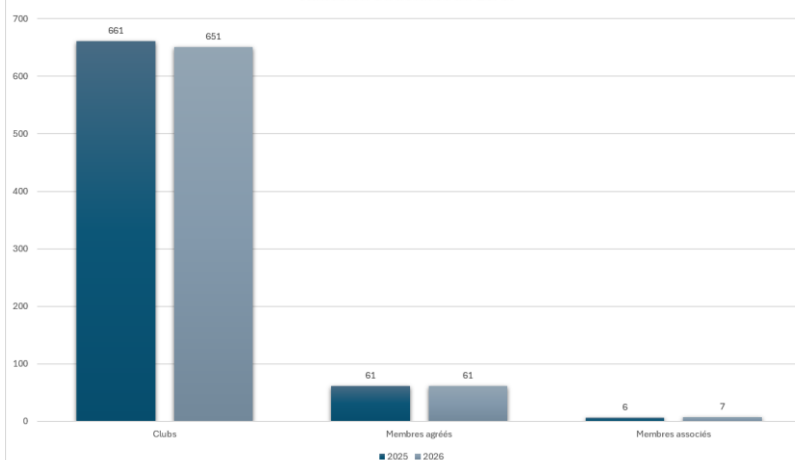
Membres Excusés : Jean-Luc RIGAUT, Marie LANFRANCHI, Germinal PEIRO (Vice-présidents), Mathurin MADORE et Pauline FRESLON (Représentants des athlètes).

Liste de diffusion : Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

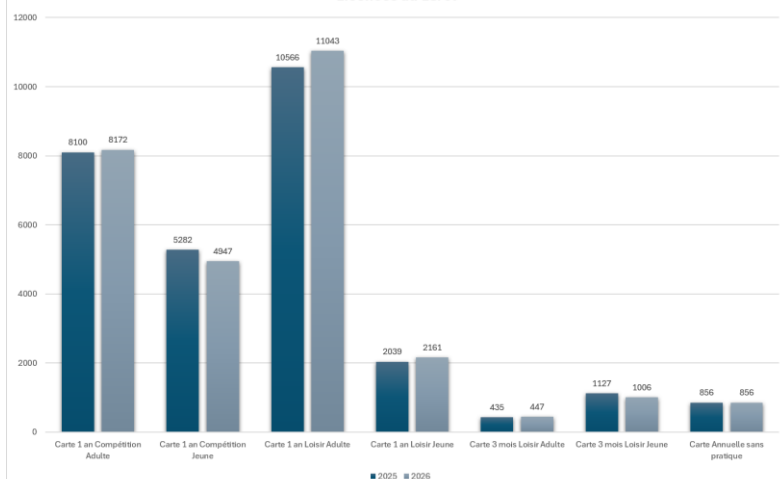
Début à 17h00

INFORMATIONS GENERALES	
1. Agenda / Calendrier	Le Président ouvre la réunion. Le COMEX étudie l'adaptation du calendrier de rentrée. Le déplacement de la réunion prévue le 4 septembre est envisagé afin de tenir compte des contraintes liées à la Coupe du Monde. Une consultation complémentaire sera menée avant validation définitive. • Comex : Semaine du 30/09/2026 à une date et horaire à confirmer • CA : Samedi 05 à 17h00 et dimanche 06 septembre à 09h00 • Conseil des Territoires : Samedi 21 novembre • Plénières : Dimanche 22 novembre • Comex : Semaine du 07 octobre • Comex : Semaine du 16 novembre • Comex : Semaine du 14 décembre En outre, le Président informe avoir reçu des bons retours du courrier adressé aux clubs concernant les licences.
2. Statistiques Adhésion et licences	La Secrétaire générale présente les statistiques licences et adhésions au juillet 2026. Les indicateurs présentés montrent une dynamique favorable sur les licences adultes, tant en compétition qu'en loisir. Une vigilance particulière est demandée sur les catégories jeunes.

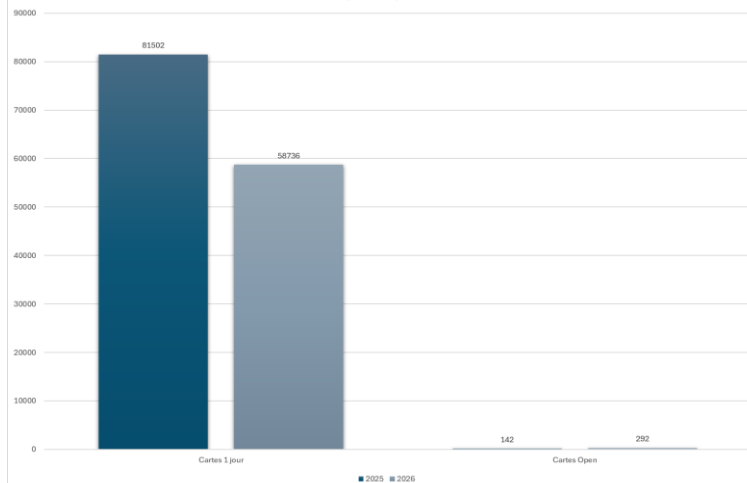
Adhésion Structures au 13/07

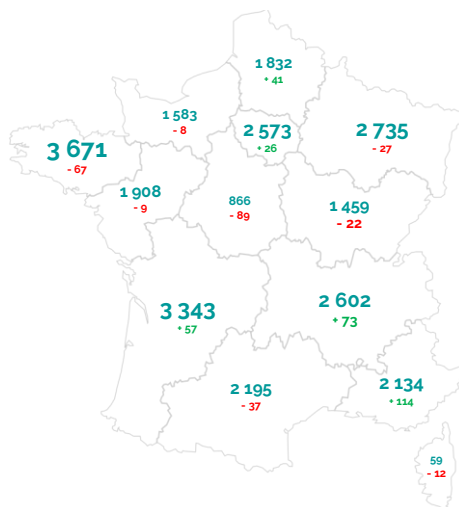


Licences au 13/07

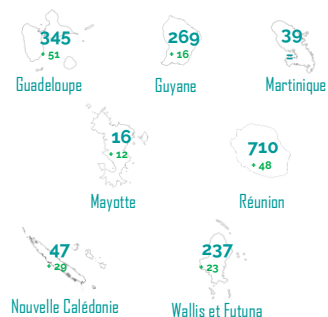


Cartes 1 jour / Open au 13/07





**Point Licences au 13/07
2025 - 2026**



TOTAL LICENCES
28 624
+ 219

**3. Demande
d'adhésion**

**a. Canoë Kayak
Nord Mayotte**

« Canoë Kayak Nord Mayotte » est une association loi 1901 créée le 10 mai 2026. Elle se situe à M'tsangamouji sur le territoire de Mayotte.

L'association a pour objet le développement, l'encadrement et la promotion des sports de pagaie.

Elle mène des actions d'initiation, d'enseignement et de sensibilisation à la préservation des milieux naturels. Son projet s'inscrit dans la dynamique de structuration territoriale engagée par la FFCK pour accompagner le développement des activités de pagaie à Mayotte.

Son affiliation permettra de renforcer l'offre sportive locale, de favoriser l'accès à la pratique pour tous les publics et de contribuer au rayonnement des sports de pagaie sur le territoire.

Motivation de la demande :

« Cette demande d'affiliation vise à intégrer une fédération structurée afin de bénéficier d'un cadre d'organisation et d'accompagnement pour le développement de notre club.

Notre objectif est de former les jeunes de notre territoire et de leur permettre d'accéder à des compétitions régionales et nationales.

Bien que cette activité soit encore nouvelle dans notre localité, elle présente un réel potentiel de développement et constitue une opportunité durable pour l'avenir sportif de notre territoire. »

Avis CRCK : Avis favorable du CRCK de La Réunion.

La création d'un Club de Kayak à M'Tsangamouji reçoit un avis particulièrement favorable au regard de la dynamique locale déjà engagée et des moyens humains et matériels aujourd'hui réunis.

En effet, trois moniteurs ont obtenu en 2026 le Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Canoë-Kayak et Sports de Pagaie en Mer (CQP EC Mer). Cette qualification constitue un atout majeur pour assurer un encadrement de qualité, sécurisé et conforme aux exigences de la discipline, tout en portant un véritable projet de développement territorial.

Par ailleurs, le club dispose d'un matériel complet, comprenant une remorque équipée de surfskis et de pirogues WOO, permettant de proposer une pratique diversifiée, adaptée à différents publics et niveaux.

	Ce projet représente une opportunité importante pour la jeunesse mahoraise. Il contribuera au développement de la pratique sportive, favorisera l'accès à des activités de loisirs de pleine nature et participera à la promotion de la santé par l'activité physique. Il permettra également de valoriser le patrimoine maritime de Mayotte et de renforcer l'attractivité sportive de la commune de M'Tsangamouji. Au regard de ces éléments, la création de ce Club de Kayak apparaît comme un projet structurant, porteur de valeurs éducatives, sociales et sportives. Il mérite donc un soutien affirmé afin d'accompagner son développement et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux sports de pagaie Avis du service : Avis favorable. La structure bénéficiera de la tarification validée par le COMEX dans le cadre du plan de relance portée par le CRCK Réunion Le Comité exécutif valide l'affiliation du Canoë Kayak Nord Mayotte. Il valide également un dispositif de première affiliation à tarif réduit (160 €) dans le cadre de la convention tripartite relative au développement de Mayotte.
--	---

DECISIONS	
1. Tarif Affiliation FFCK – Fin de saison 2026	Il est demandé au COMEX d'étudier et de valider la proposition suivante : Passer le tarif de l'affiliation club et des adhésions membres associés et agréés (320€) à 160€ sur la fin de saison 2026 (1er septembre-31 décembre). L'objectif étant de faciliter l'accueil de nouvelles structures au sein du réseau FFCK sur la période de rentrée scolaire et qu'elles ne commencent pas leurs activités ainsi que la prise de licences qui les accompagnent pendant l'hiver au 1er janvier. Pour les structures qui souhaitent passer d'une affiliation à une fédération affinitaire et passer à la FFCK, la fin de l'affiliation se fait au 31 août. C'est le moment opportun pour amorcer la transition. Nous avons aujourd'hui reçu le dossier d'un club (Andernos Kayak Environnement (CAKE) à Andernos-les-Bains) dans cette situation. Le Comité exécutif valide la proposition de tarification d'adhésion pour la fin de saison 2026
2. Validation des comptes-rendus des réunions du Bureau Enseignement formation	Les Projets de comptes-rendus suivants sont soumis à la validation du Comité exécutif : - Le compte-rendu de la réunion du Bureau Enseignement Formation du 24 mars 2026 - Le compte-rendu de la réunion du Bureau Enseignement Formation du 21 mai 2026 - Les comptes-rendus ne font l'objet d'aucune remarque.



	Le Comité exécutif valide les deux comptes-rendus présentés.
3. Validation des comptes-rendus des réunions de la Commission VSS	Le projet de compte-rendu de la réunion de Commission nationale de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes du 22 juin 2026 est soumis à la validation du Comité exécutif : Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. Le Comité exécutif valide le compte-rendu présenté.
4. Signalements	Cinq signalements sont présentés au Comité exécutif par la Cellule de gestion des cas prioritaires, composée, du Président, de la Vice-présidente en charge de la lutte contre les VSS et du DTN. Il est rappelé que dans le cadre du rapport établi par un agent de la Direction des sports, la cellule Stop Violences ne doit plus interroger la personne faisant l'objet d'un signalement. Signalement à l'encontre d'un Président de club sur des faits de discrimination Les faits décrits constituant un manquement aux valeurs d'inclusions, le Comité exécutif décide la rédaction d'un courrier à destination du Président du club afin de lui rappeler tous les principes d'une fédération. Signalement relatif au comportement d'un parent de sportif à l'encontre d'un autre sportif Les faits signalés constituant des comportements harcelants et inappropriés ; concernant une personne licenciée ayant déjà fait l'objet d'un signalement de ce type, et occupant une fonction d'encadrant, le Comité exécutif décide : - Engagement d'une procédure disciplinaire. Signalements multiples concernant l'encadrant d'un collectif de Dragon Ladies Les faits signalés issus de témoignages concordants, d'abord auprès de l'association Colosse aux pieds d'argile, puis de la Cellule Sport Violences, constituant notamment des comportements d'outrages sexuels et sexistes, d'intimidation, qui plus est auprès de personnes vulnérables, ainsi que l'usage non conforme de données personnelles, le Comité exécutif décide : - Engagement d'une procédure disciplinaire. - Demande de mise en place d'une mesure conservatoire d'interdiction de participation à l'encadrement de stages et tous types ; d'entraînement, de participation à des compétitions et manifestations fédérales, et représentation de la FFCK dans toute action sportive ou institutionnelle. Signalement à l'encontre d'un encadrant, responsable d'équipe lors d'une compétition Les faits signalés relatant un comportement inapproprié d'un encadrant, traduit notamment par de propos, des gestes et une attitude, non adaptés, de propos sexistes, et des comportements d'intimidation, le Comité exécutif décide :



	- Engagement d'une procédure disciplinaire., Signalement à l'encontre d'un encadrant ayant tenu des propos inadaptés vis-à-vis d'une jeune fille mineure Les faits signalés pouvant relever de faits de harcèlement commis par un encadrant majeur auprès d'une licenciée mineure, et posant également la question de posture d'une personne en situation d'ascendance, le Comité exécutif décide : - Engagement d'une procédure disciplinaire.
5. Validation candidatures championnats de France Vallée Tarentaise	Après un temps de travail en commun par visio avec les 3 clubs de la vallée, le CD 73 et le CRCK AURA sur le développement de la pratique sur l'Isère. La FFCK a rencontré la Mairie de Bourg Saint Maurice et de La Plagne Tarentaise pour établir un programme de championnat de France sur plusieurs années. Il est proposé d'organiser avec la ville de Ville de Bourg St Maurice et la structure organisatrice COCMCK : - Championnat de France slalom en juillet 2029 Slalom (si la ville n'obtient pas un championnat du Monde U8 U23 slalom par la FIC) - Championnat de France slalom en juillet 2031 - Championnat de France Slalom en juillet 2033 Il est proposé d'organiser avec la ville de La Plagne Tarentaise (structure organisatrice en création) - Championnat de France descente en juillet 2027 - Championnat de France descente en juillet 2030 - Championnat de France descente en juillet 2032 Les collectivités ont apprécié de pouvoir travailler sur un programme de compétition bien en amont. L'anticipation d'événements leurs permet d'établir leurs budgets sur plusieurs années. Le Comité exécutif valide l'attribution de l'organisation desdits Championnats de France.
6. Validation PV commission nationale PSF 2026	Il est demandé au COMEX d'étudier et de valider le PV de la commission nationale PSF qui sera envoyé avec l'ensemble des pièces complémentaire requises à l'ANS. Si le COMEX émet un avis positif, il conviendra que Pascal BONNETAIN signe le PV qui sera envoyé à l'agence si cela est possible dans la continuité du COMEX. L'ensemble des pièces complémentaires sont accessibles à l'ensemble des membres de la commissions nationale PSF dans le canal teams dédié. Le Comité exécutif valide le procès-verbal de la Commission nationale PSF 2026.



	Le COMEX remercie l'ensemble des équipes et des organes déconcentrés pour leur implication dans l'instruction menée sur la campagne PSF. Concernant la préparation de la campagne 2027, les perspectives devront être orientées en amont afin d'assurer un meilleur accompagnement des acteurs et un ciblage plus précis des actions. Un partage renforcé entre les structures est également attendu, condition nécessaire pour que les projets prennent une réelle envergure. Cette dynamique doit permettre de favoriser le développement des pratiques. Elle contribuera aussi à l'augmentation du nombre de licenciés.
7. Validation du partenariat Rebond	1. Présentation de l'association Rebond a été fondée en 2016 par Angélique Cauchy (ancienne joueuse de tennis de haut niveau) et trois co-victimes du même entraîneur, dans le cadre d'une procédure pénale pour violences sexuelles subies dans le milieu sportif. L'association a été créée pour venir en aide aux victimes de violences dans le sport lorsqu'elles étaient mineures. Elle déploie des campagnes de formation à destination des éducateurs, des clubs sportifs, des parents et des enfants, afin de favoriser un environnement sportif plus sûr et respectueux. 2. Objet du partenariat Il est proposé de formaliser une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Rebond, portant sur les actions suivantes : • Formation de 2 formateurs internes, en capacité de relayer ensuite les messages de prévention – a déjà eu lieu- • Sensibilisation en e-learning de 20 personnes aux enjeux des VSS, ce dispositif permettant de faire la transition avec notre propre outil sur la plateforme de formation • Mise à disposition, par l'association, de matériel pédagogique dédié pour l'animation de stands VSS. 3. Coût Le coût du partenariat est de 1 000 euros pour la durée de la convention (un an). 4. Points de vigilance et préconisations • La Direction technique demande que le choix des 20 personnes sensibilisées soit réalisé avec attention, afin que l'action ait un effet de diffusion réel au sein de l'organisation (relais des messages, capacité à sensibiliser à leur tour) plutôt qu'un impact limité à un petit cercle déjà informé. • Il est également préconisé de définir plus précisément la stratégie et la répartition des rôles entre les deux partenaires associatifs impliqués sur ce sujet, Colosse aux pieds d'argile et Rebond, afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions menées. 5. Proposition de temps fort pour la signature Il est proposé de profiter de la Coupe du monde de septembre, à Vaires-sur-Marne, pour officialiser la signature de la convention, ce temps fort offrant une visibilité et une résonance particulières à l'engagement pris.



	6. Décision attendue Il est demandé au Comité exécutif de valider : • Le principe de la convention de partenariat avec Rebond pour une durée d'un an, pour un coût de 1 000 euros ; • Le principe d'une signature lors de la Coupe du monde de septembre à Vaires-sur-Marne ; Le Comité exécutif valide le partenariat avec l'association REBOND.
8. Révision Règlements généraux	Des orientations ont été présentées concernant les règlements sportifs, les catégories d'âge, la structuration territoriale et l'évolution des parcours de formation. Suite aux différentes consultations (Webinaire, Commissions d'activité, Equipe technique (CT et cadres en régions) et échanges avec le groupe de travail jeune, il est nécessaire de formaliser les priorités et éléments de cadrage des règlements généraux. Ces éléments de cadrage permettront aux différentes activités de rédiger les règlements spécifiques et essentiellement le principe d'animation de chaque activité. Le Comité exécutif valide à la majorité absolue le cadrage de révision des règlements généraux.
9. Évolutions dispositif de formation et Pagaies Couleurs pour adoption au CA en septembre	Il est soumis au Comité exécutif la proposition d'évolution du dispositif de formation et des pagaies couleurs à soumettre à la validation du Conseil d'administration : A) Abaissement de l'âge pour exercer avec un monitorat et un CQP Il est proposé d'aligner à 17 ans l'âge d'exercice pour le MFPC et le CQP, ce qui implique une modification du règlement actuel du MFPC. B) Simplification des Pagaies Couleurs Plusieurs évolutions sont proposées : - La gratuité pour la délivrance des pagaies couleurs, - L'allègement du nombre de compétences requises pour la PC jaune et la PC verte en les répartissant sur une nouvelle PC « orange » qui serait intermédiaire entre la PC jaune et la PC verte, permettant un suivi plus régulier, une motivation renforcée amenant une fidélisation potentielle du public, - Modifier les conditions de possession de PC et de diplôme pour les certificateurs des 3 premiers niveaux (H0) de PC, - Le niveau de PC ne soit plus exigé pour les compétitions (sauf demande de l'organisateur), - La PC blanche et la PC jaune restent certifiées par support (6), la nouvelle PC « orange » serait évaluée par milieu (3), les PC de vertes à noires restent par discipline et le nombre de disciplines sera réduit (actuellement 15) en enlevant les pagaies encore liées aux supports à ce niveau, C) Communication et promotion du dispositif Pagaies Couleurs simplifié et du Nirvelli – « Le carnet des enfants de l'eau »



	- Proposition d'une intervention du BEF et du service formation auprès des membres du COMEX et du CA, lors du CA de septembre, pour présenter le livret Nirvelli et des exemples concrets d'utilisation en club ; - Mise en place d'une communication et d'une promotion actives - Campagne de développement au printemps 2027, annoncée dès le 1er décembre 2026. Décision attendue Il est demandé au Comité exécutif de prendre connaissance des évolutions de règlements des diplômes avant l'adoption du CA - Annexe 2 du règlement Intérieur - - Les évolutions des diplômes et PC De valider : - Le principe de l'intervention de Sandrine Arnal et Amélie Richard Palaz lors du CA de septembre ; - Le déploiement de la stratégie de communication sur l'ensemble des strates de la fédération, avec annonce de la campagne dès le 1er décembre 2026 en vue du printemps 2027. Le Comité exécutif valide en partie la proposition d'évolution du dispositif de formation et de pagaie couleurs à soumettre au Conseil d'administration. Le DTN tient à préciser que dans les échanges avec le BEF sur la définition de la feuille de route, les orientations devaient aussi permettre d'avoir les 3 premières pagaies par milieu, de créer un parcours du "jeune encadrant", de remettre à jour les cycles pédagogiques et surtout pour les premiers niveaux.
10. Sélections nominatives de descente	Par voté électronique, le Comité exécutif valide la sélection nominative de descente U18 et U23.

ETUDE	
1. Etude pour une mise à jour éventuelle des règlements généraux, annexes	Il est proposé au Comité exécutif une étude pour une mise à jour éventuelle des règlements généraux. Objectifs : - Rappeler le périmètre de l'application du principe de neutralité à tenir lors de compétitions sportives - Vérifier que les parcours de formation arbitrale de toutes les disciplines intègrent un module autour du principe de neutralité - Principe de neutralité = interdiction du port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale



	Se pose la question de l'opportunité d'ajouter un article spécifique dans les règlements précisant l'application du principe de neutralité, dans les parties concernant l'organisation des compétitions. Le Comité exécutif se déclare favorable à rappeler dans les règlements, le principe de neutralité
--	---

INFORMATION	
1. Commission éthique – retour sur les avis transmis	Un retour sera adressé au Président du Comité d'éthique et de déontologie concernant les derniers avis transmis.
2. Point d'information CA 20 et 26 juin et AG 8/10 juillet 2026	Un rappel opéré sur les dernières réunions : - du Conseil d'administration des 20 et 26 juin 2026 - de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2026 par laquelle ont été actés les nouveaux tarifs des titres et adhésions.
3. Bilan Labellisation EFCK 2026	Il est procédé à un bilan sur la labellisation 2026. Le label École Française de Canoë-Kayak (EFCK) a été créé par la fédération française de Canoë-Kayak et des Sports de Pagaie en 2014 pour valoriser les clubs qui ont atteint un niveau de qualité tel que défini dans le cahier des charges du label, ou qui s'engagent dans une démarche de qualité afin de répondre aux exigences de ce cahier des charges. Les critères du label EFCK se découpent en 10 rubriques : • Fonctionnement • Assurances • Accueil • Formation • Encadrement • Environnement • Locaux • Site de pratique • Matériels • Communication Les clubs ont également la possibilité de demander la mention performance sportive. Pour être éligible à cette mention, deux critères doivent être respectés : - Le club a permis à 3 athlètes différents, dont 1 féminine, d'accéder à une liste ministérielle "Espoir" ou "Haut Niveau" au cours des trois dernières années. - Le club a identifié les personnes de la structure intervenant concrètement dans la mise en œuvre de la préparation des athlètes (le club a renseigné la liste de ces personnes dans l'onglet "instances" de l'extranet fédéral).



	<u>Bilan de la campagne 2026</u> Cette saison, la campagne s'est ouverte le 6 février et s'est clôturée le 30 avril. Les CRCK ont ensuite étudié les demandes jusqu'au 31 mai, et la FFCK les a validées définitivement à son tour. En 2026, 254 clubs obtiennent le label EFCK (contre 264 en 2025) dont 49 avec mention performance sportive (59 en 2025) et 205 sans mention (205 en 2025). Nécessité de reformer le label qui a plus de 10 ans d'existence ainsi que de revoir les indicateurs en fonction du plan de développement. Cela dans le but de mieux valoriser les clubs labellisés. Les stickers « EFCK 2026 » ont été envoyés le 29/06/2026 aux structures. Le coût est de 948€ TTC pour l'impression de 520 exemplaires (2 par club labellisé).
4. Canicule et conduite à tenir lors des événements sportifs	Le Président procède à un retour d'expérience des compétitions disputées en période de fortes chaleurs et confirme la nécessité d'intégrer des mesures d'adaptation climatique dans les cahiers des charges des compétitions. Il faut en effet anticiper les plans d'aménagement et les envoyer aux services de l'Etat.

Fin de la réunion à 19h11

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

